

SCI 06 ACSSUR

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Chemin de Courrèges
32000 AUCH
921 614 947 RCS AUCH**

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 7 OCTOBRE 2025

Les soussignés :

- 1) Monsieur Larry HUEBER, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété
- 2) Monsieur Romain HUEBER, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile immobilière SCI 06 ACSSUR désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière SCI 06 ACSSUR, et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 17.2 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- 1) Transfert du siège social,
- 2) Modification de la dénomination sociale,
- 3) Modification corrélatrice des statuts,
- 4) Questions diverses
- 5) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du 3 Chemin des Courrèges, 32000 AUCH au 4 rue du Magasin aux Tabacs 65000 TARBES, et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera « 06 ACSSUR » au lieu de « SCI 06 ACSSUR ».

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence des décisions précédentes, décide, à l'unanimité, de supprimer l'article 27, de modifier les articles 3 et 4 des statuts de la manière suivante :

3. DENOMINATION SOCIALE

« La Société a pour dénomination sociale : **06 ACSSUR** »

4 . SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 4 rue du Magasin aux Tabacs 65000 TARBES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait le 7 octobre 2025



Larry HUEBER

Tant à titre personnel que pour le compte de
la société HOLDING HUEBER LARRY



Romain HUEBER

Tant à titre personnel que pour le compte de
la société HOLDING HUEBER ROMAIN